Elles sont également transmises en tout ou partie par France compétences dans un format permettant la réutilisation des données, sur demande et sous réserve de l'établissement d'une licence gratuite selon les modalités définies au chapitre III du titre II du livre III du code des relations entre le public et l'administration.

D. 6123-36 Décret n'2021-1917 du 30 décembre 2021 - art. 1

Les tables de correspondance mentionnées à l'article *R. 6123-34* sont actualisées et diffusées au plus tard dans les deux mois qui suivent la déclaration mensuelle des entreprises.

D. 6123-37 Decret n°2021-1917 du 30 décembre 2021 - art. 1

■ Legif.

Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

- I.-Les informations relatives aux entreprises sont communiquées à France compétences par les organismes chargés du recouvrement de la contribution relative à la formation professionnelle, et aux opérateurs de compétences par France compétences, afin de permettre :
- 1° L'établissement, l'actualisation et la diffusion des tables de correspondance mentionnées à l'article *R*. 6123-34;
- 2° La répartition et le versement par France compétences des contributions et des cotisations mentionnées aux
- 3° et 15° de l'article L. 6123-5 et aux articles L. 6331-5, L. 6331-35, L. 6331-55, L. 6331-57, L. 6323-20-1;
- 3° La réalisation des enquêtes de satisfaction mentionnées au 14° de l'article. L. 6123-5;
- 4° Aux opérateurs de compétences d'assurer les missions précisées aux 1°, 4°, 5° et 6° de l'article *L. 6332-1* ou par accord professionnel national dans le cadre des contributions supplémentaires mentionnées à l'article *L. 6332-1-2*;
- 5° Au comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics d'assurer les missions précisées à l'article *L.* 6331-36.
- II.-Les catégories d'informations à transmettre en application du I sont les suivantes :
- 1° Données à transmettre à France compétences :
- a) Données de l'entreprise :
- -Numéro d'identification du siège social ;
- -Raison sociale:
- -Catégorie juridique ;
- -Code activité principale exercée de l'entreprise (APEN) ;
- -Adresse:
- -Coordonnées du référent formation professionnelle ;
- -Date de création ;
- -Dates de cessations d'activité;
- -Dates de disparitions ;
- -Effectif moyen annuel;
- -Effectif moyen annuel des alternants ;
- -Effectif moyen annuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)
- b) Données de l'établissement :
- -Numéro d'identification :
- -Nom commercial;
- -Code activité principale exercée de l'établissement (APET) ;
- -Adresse:
- -Date de création :
- -Date de fin d'activité ;
- -Identifiant de convention collective ou opérateur de compétences déclaré ;
- -Date de transfert et identification du cédant et du repreneur ;
- -Effectif moven mensuel;
- -Effectif moyen mensuel des alternants ;
- -Effectif moyen mensuel des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH);

p.2429 Code du travai